

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**Nom du produit :** Arkéa Focus - Water Security and Transparency ( P )

**Code ISIN :** FR001400Z0F3

**Initiateur du PRIIP :** Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa. [www.arka-am.com](http://www.arka-am.com). Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés (DIC) :** 13/07/2026

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Ce produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français.

**Classification AMF :** Actions internationales

**Durée :** La durée d'existence du produit est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Objectifs :** Le produit a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI World Index NR (Eur) sur un horizon de placement recommandé de cinq ans. La recherche de performance se fait au travers d'un portefeuille composé principalement d'actions internationales, de larges et moyennes capitalisations, des pays développés, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et une approche thématique sur la sécurisation de l'eau, définie comme étant l'intégration par les entreprises de pratiques responsables dans leurs opérations et leurs stratégies afin d'assurer une bonne gestion de l'eau et réduire leur impact sur la ressource.

**Cette approche repose prioritairement sur le niveau de transparence des émetteurs ainsi que sur l'existence de pratiques considérées comme suffisantes au regard des enjeux liés à la gestion des ressources en eau, tel qu'évalués notamment via le score issu du questionnaire Water du CDP, sans constituer une garantie quant à l'atteinte effective de ces engagements ni quant à la qualité de leur mise en œuvre.**

**- Univers d'investissement initial :**

L'Univers d'Investissement correspond aux actions internationales des marchés développés d'émetteurs de large et moyenne capitalisation, tous secteurs d'activités confondus :

- On distingue trois régions parmi les pays développés : Amérique (Etats-Unis, Canada), Europe (Union Européenne, Norvège, Royaume-Uni, Suisse), Pacifique (Australie, Hong Kong, Japon, Nouvelle-Zélande, Singapour).
- Les actions de large et moyenne capitalisation se définissent pour chaque zone géographique comme suit :

> pour l'Europe et le Pacifique, par une capitalisation boursière équivalente à 1 milliard d'euros et une liquidité quotidienne équivalente à 2 millions d'euros ;

> pour l'Amérique, par une capitalisation boursière équivalente à 2 milliards d'euros et une liquidité quotidienne équivalente à 3 millions d'euros. La liquidité quotidienne retenue sera la moyenne de la liquidité quotidienne observée sur les 6 derniers mois.

Tous les émetteurs doivent faire l'objet d'une notation extra-financière déterminée en interne par la Société de Gestion, et lorsqu'elle n'est pas disponible en interne, par un fournisseur externe de données. Cet univers d'investissement correspond à environ 2900 valeurs.

**- Univers d'Investissement Thématique Non Durable :**

Concernant la thématique de l'eau, nous utilisons les réponses des entreprises à un questionnaire élaboré et traité par l'ONG Carbon Disclosure Project (CDP). Dans un premier temps, nous excluons ainsi de l'Univers d'Investissement Initial tous les émetteurs n'ayant pas répondu au questionnaire de la CDP ne disposant pas ainsi d'un score CDP. Nous conservons par ailleurs uniquement les émetteurs ayant obtenu une note comprise entre A et F. À partir de cet Univers d'Investissement Initial ainsi filtré, nous définissons un Univers d'Investissement Thématique Non Durable. Si, après avoir conservé uniquement les émetteurs ayant obtenu une note entre A et F, exclusion faite de tous les autres émetteurs, la répartition des secteurs à enjeux (les « Secteurs à Enjeux ») ne représente pas au moins 75 % de l'Univers d'Investissement Thématique Non Durable, nous ajustons la pondération en renforçant ces secteurs jusqu'à atteindre ce ratio. Les 25 % restants sont constitués de valeurs appartenant à des secteurs qui ne relèvent pas des Secteurs à Enjeux.

Les Secteurs à Enjeux sont identifiés à partir d'une analyse de double matérialité réalisées par le CDP, qui évalue à la fois les impacts des activités sectorielles sur la gestion et la sécurisation des ressources en eau, ainsi que les risques et la dépendance de ces secteurs à l'égard de l'eau. Les secteurs à enjeux pour la thématique sont notamment l'automobile, les banques, l'assurance, la nourriture, la boisson, le tabac, l'énergie, l'immobilier, les services aux collectivités... Cette liste est mise à jour annuellement.

**- Univers Thématique Durable :**

Il correspond aux valeurs qui peuvent être sélectionnées au sein de l'Univers d'Investissement Thématique Non Durable après application des filtres thématiques et ESG, décrits ci-après :

- **Filtre Thématique « Eau » :** Ce filtre thématique permet d'apprécier chaque émetteur de l'Univers d'Investissement Thématique Non Durable, au regard de sa capacité à intégrer des pratiques responsables dans ses opérations et ses stratégies afin d'assurer une bonne gestion de l'eau et réduire son impact sur la ressource selon l'analyse de durabilité des pratiques en matière de ressources durables de la Société de Gestion, laquelle s'appuie principalement sur le niveau de transparence des émetteurs, considéré comme un indicateur essentiel dans la compréhension de leur maturité sur les enjeux liés à l'eau. Ce filtre repose sur deux étapes :
  - 1) l'exclusion des émetteurs impliqués dans des controverses environnementales avérées en lien avec la thématique selon l'analyse de la Société de Gestion ;
  - 2) l'exclusion des émetteurs dont les scores au questionnaire sur la sécurité de l'eau du CDP reflètent soit des pratiques jugées insuffisantes en matière de gestion durable des ressources en eau, soit un niveau de transparence considéré comme insuffisant. Un score est alors établi (le "Scoring Eau"). Le produit applique une sélectivité selon le 'Scoring Eau' des émetteurs à travers une approche consistant à exclure les entreprises les moins transparentes en matière de gestion des ressources en eau et de sécurisation de l'eau. Les "Scoring Eau" établis sont retranscrits pour les émetteurs de l'Univers d'Investissement Thématique Non Durable en notation allant de A à F (A étant attribué aux acteurs les plus engagés dans la thématique selon le CDP). La sélection finale vise à inclure au minimum 55 % d'émetteurs notés A ou B appartenant à des Secteurs à enjeux. Toutefois, cette sélection ne garantit pas la mise en œuvre effective de pratiques durables : le score B ne reflète pas, selon le CDP, l'adoption de meilleures pratiques, mais seulement une gestion partielle ou en cours de structuration. Le portefeuille peut intégrer jusqu'à 20 % d'émetteurs notés C, qui selon le CDP n'ont pas démontré de mise en œuvre effective de pratiques de gestion de l'eau. Ces émetteurs ne sont retenus que s'ils présentent, sur la base de leurs réponses au questionnaire, une phase de transition jugée crédible selon la SGP, notamment via des objectifs de décroissance de la consommation d'eau.

Ce produit, axé sur la thématique de l'eau, exclut ainsi les plus mauvais acteurs d'un point de vue de transparence de leurs engagements et politiques en matière de gestion de l'eau. Toutefois, il ne recherchera pas à cibler spécifiquement des activités liées à la gestion durable de l'eau. Le produit ne prend pas d'engagement significatif sur la sécurisation de l'eau en dehors de la prise en compte des déclarations volontaires d'émetteurs et de leur classement dans le score issu du questionnaire Water du CDP. Il ne peut ainsi être établi qu'en présence d'un niveau suffisant de transparence sur leurs engagements permettant d'apprécier leurs pratiques en matière de gestion de l'eau. Toutefois, il ne constitue pas une garantie quant à l'atteinte effective de ces engagements ni quant à la qualité de leur mise en œuvre.

- **Filtre de conformité ESG :** Le produit exclut les secteurs et pratiques controversées en application des normes internationales et des politiques d'exclusion mises en œuvre par la Société de Gestion (Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), armes controversées, politique pétrole et gaz, tabac, politique charbon...)
- **Approche par la notation ESG :** Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Chaque émetteur est ainsi analysé selon un modèle de notation développé par la Société de Gestion. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

L'application des différents filtres permet d'exclure au moins 30% des valeurs de l'Univers d'Investissement Thématique Non Durable. La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du produit (hors liquidités) sera par ailleurs durablement supérieure à 90%.

**Limites méthodologiques :** l'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde principalement sur des données qualitatives et quantitatives déclaratives communiquées par les entreprises elles-mêmes, incluant des intentions et objectifs, et non uniquement des actions déjà mises en œuvre et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. En outre, le Scoring Eau intègre la transparence comme critère central, ce qui en fait un moteur majeur d'exclusion, mais ne permet pas de garantir la mise en œuvre effective des pratiques déclarées. Le produit peut inclure jusqu'à 25 % d'émetteurs issus de secteurs non identifiés comme à enjeux par le CDP et jusqu'à 20 % d'émetteurs notés C, que le CDP estime ne pas mettre en œuvre de pratiques de gestion de l'eau.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la Société de Gestion sur la qualité ESG

d'un actif. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. Elle reste fondée sur des éléments déclaratifs et ne constitue pas une garantie quant à l'atteinte des objectifs ou à la qualité effective des engagements. La Société de Gestion reste seule juge de la qualité extra-financière des émetteurs.

- Sélection finale :

La sélection finale, composée d'au moins 75% de l'actif global du produit d'entreprises ayant des activités dans les "Secteurs à Enjeux", s'appuie sur les éléments suivants : l'analyse de tendance, l'analyse fondamentale et l'analyse d'allocation. Cette dernière vise à obtenir (i) une empreinte carbone inférieure à celle de l'Univers d'Investissement, (ii) ainsi qu'une trajectoire de température de portefeuille inférieure ou égale à +2°C à horizon 2100. Un rebalancement du portefeuille est réalisé chaque mois afin de s'assurer que les titres sélectionnés sont toujours conformes à la stratégie de gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers.

**L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le produit ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le produit cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus.**

Le produit aura vocation à être investi sur les marchés actions à hauteur de 90% minimum de l'actif net. Le produit peut être exposé au risque action jusqu'à 105% de son actif net. Le produit peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts de fonds monétaires et/ou obligataires labellisés ISR. Le produit pourra également recourir à des instruments dérivés en couverture des risques action et de change en cohérence avec les engagements extra-financiers de la Société de Gestion.

Indicateur de référence: MSCI World Index NR (Eur) (Code Bloomberg : MSDEWIN Index) : indice représentatif des capitalisations boursières mondiales accessibles aux investisseurs européens, libellé en euro, avec dividendes net réinvestis (<https://www.msci.com>). Pour autant, la performance du produit n'est pas liée à celle de cet indicateur de référence, dès lors, l'exposition du produit aux différentes sources de risques pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence. L'indice constitue un simple indicateur de comparaison a posteriori. La construction de l'indice de référence ne tient pas compte des facteurs ESG.

**Investisseurs de détail visés :** Le produit s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement.

Ce produit ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

**Informations pratiques :**

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : 5 ans.

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est : Quotidienne.

Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement. Les demandes de souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation tel que spécifié ci-avant avant 12h30 sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le premier jour ouvré suivant.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

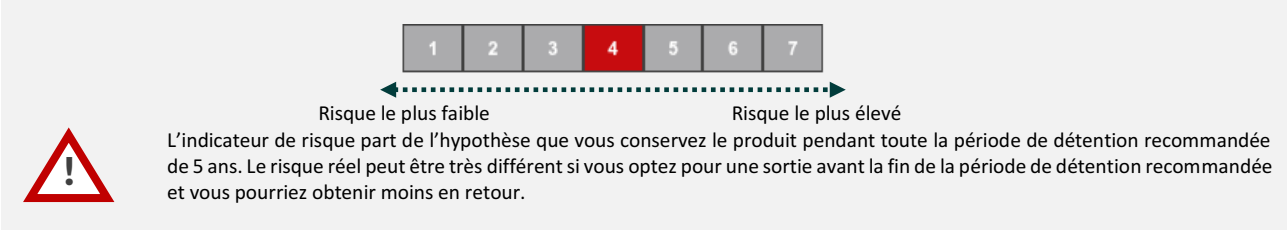
Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du produit est publiée sur le site [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS BANK

Recommandation : ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

**QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**

**Indicateur de risque :**



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles possibles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

**Scénarios de performance :**

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

| Période de détention recommandée : 5 ans<br>Pour un investissement de : 10 000 € |                                                                                                               |                           |                              |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Scénarios                                                                        |                                                                                                               | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans * |
| Minimum                                                                          | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |                              |
| Tensions                                                                         | <b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen                     | 3 800 €<br>-61,97 %       | 3 950 €<br>-16,95 %          |
| Défavorable                                                                      | <b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen                     | 8 630 €<br>-13,67 %       | 14 730 €<br>8,05 %           |
| Intermédiaire                                                                    | <b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen                     | 10 780 €<br>7,82 %        | 17 960 €<br>12,43 %          |
| Favorable                                                                        | <b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen                     | 14 500 €<br>44,96 %       | 22 610 €<br>17,73 %          |

*\*période de détention recommandée*

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2017 et de 12/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 07/2016 et de 07/2021.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et de 03/2025.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 € sont investis.

| Scénarios de sortie           | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans * |
|-------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Coûts totaux                  | 403 €                     | 1 471 €                      |
| Incidence des coûts annuels** | 4,03 %                    | 2,78 % chaque année          |

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 15,21 % avant déduction des coûts et de 12,43 % après cette déduction.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Si vous sortez après 1 an |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                     | 2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | jusqu'à 200 €             |
| Coûts de sortie                                                    | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 0 €                       |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* | 1,86 % de la valeur de votre investissement par an.<br>Cette estimation se base sur une estimation des frais pour le premier exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 182 €                     |
| Coûts de transaction                                               | 0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 21 €                      |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                           |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement      | 0,00 %, commission de surperformance annualisée sur les 5 dernières années.<br>Description : 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du produit supérieure à la performance de l'indice de référence MSCI World Index NR (Eur) (dividendes nets réinvestis).<br>Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.<br>La Société de gestion peut prélever des commissions de surperformance en cas de performance négative du produit, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.<br>Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du produit et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence MSCI World Index NR (Eur) (dividendes nets réinvestis), et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le produit. | 0 €                       |

\* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans.

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles et lorsque l'intérêt des porteurs ou du public l'exige, la Société de Gestion pourra mettre en place des Gates permettant d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau. Des informations complémentaires sur la mise en œuvre de ce dispositif de plafonnement des rachats sont disponibles dans le prospectus.

Un mécanisme de « swing pricing » a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de la valorisation du fonds.

Pour plus de précisions, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : [contact@arkea-am.com](mailto:contact@arkea-am.com) ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com)

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com) ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion : [www.arkea-am.com](http://www.arkea-am.com).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne: <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/07/2026. Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an